

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 36

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Participations 2016 à deux Unions Départementales de Syndicats

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Entreprises et Animation Economique
122.59**

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Deux Unions Départementales de Syndicats ont déposé des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

FSU – Section des Bouches-du-Rhône : au-delà de son activité traditionnelle, la FSU a adopté un plan d'action à partir d'un certain nombre d'axes de travail (précarité, parité, emploi, logement,...). Elle mène, sur cette base, des initiatives dans l'intérêt des salariés du Département : conférences, rencontres citoyennes, colloques,... Elle a pu ainsi en 2015 participer à divers collectifs et réseaux, lancer de nouvelles initiatives, tout en étant présente dans divers colloques et en animant ses sections locales. L'année 2016 sera consacrée au renforcement de ces actions.

UNSA : l'union départementale des Bouches-du-Rhône a mis en place diverses actions en faveur des salariés : réunions d'information, développement d'un service juridique, formation des adhérents, visites dans les TPE/PME, ... Pour 2016, elle entend renforcer ces actions.

Après examen des dossiers, il est proposé un montant global de subventions de **19 700 Euros**.

Le tableau suivant présente la liste des Unions Départementales retenues ainsi que les montants proposés correspondants :

UD	N° GSUB	VILLE	PROPOSITION
UD FSU		Marseille	11 600 €
UD UNSA		Marseille	8 100 €

MODALITES D'ENGAGEMENT

Les Unions Départementales de Syndicats s'engagent à réaliser les actions faisant l'objet du soutien financier. Le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le remboursement de la subvention si cet engagement n'est pas respecté.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Cette dépense globale de **19 700 Euros**, correspondant au montant des subventions, sera financée sur les crédits de paiement dont l'imputation budgétaire est 65-91-6574.

programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant engagement
10390	1012709	UD Syndicats 2016	65-91-6574	19 700 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL